

Proposition de calendrier des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année scolaire 2023-2024 :

		Scrutin Vendredi 29 sept 2023
Réunion préalable à l'élection	Dans les 15 jours qui suivent la rentrée scolaire	05 sept 2023 à 17h00
Établissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	Vendredi 08 septembre 2023 minuit
<p>Période de consultation de la liste électorale par les associations de parents d'élèves et les responsables des listes en présence <i>Pendant la période de quatre semaines précédant les élections au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (articles D. 111-7, D. 111-8 alinéa 1 et D. 111-10 du code de l'éducation), les candidats aux élections, qu'ils appartiennent ou non à une association de parents d'élèves peuvent prendre connaissance et obtenir copie de la liste des parents d'élèves de l'établissement scolaire mentionnant leurs noms, adresses postale et électronique, à la condition que ceux-ci aient donné leur accord exprès à cette communication.</i></p>		Vendredi 08/09/2023 au Jeudi 28/09/2023
Depot des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	Lundi 18 septembre 2023 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 20 septembre 2023
Mise sous plis		Mercredi 20 septembre 2023 (matin)
Remise ou envoi du matériel de vote aux parents	Six jours avant la date du scrutin	A partir du Jeudi 21 au Vendredi 22 septembre 2023 minuit
Date limite de diffusion de publicité et de propagande	Un jour avant le scrutin	Jeudi 28 septembre 2023
Vote par correspondance	Dépôt des enveloppes au secrétariat de direction	Du vendredi 22 septembre au vendredi 29 septembre 2023
Ouverture Bureau de vote (08h) Date de clôture du scrutin (15h00) Affichage des résultats (17h30)		Vendredi 29 septembre 2023
Contestations sur la validité des opérations électorales	5 jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats	

Texte de références : article R.421-30 du Code de l'éducation ; circulaire du 30 août 1985 modifiée.

Calendrier proposée à la réunion d'information avec les parents le mardi 05 septembre 2023

Le Proviseur

